

PROFESSIONNELS ET ÉTUDIANTS ORTHOPHONISTES UNIS

- ▶ **POUR LA DÉFENSE DE L'ACCÈS AUX SOINS**
- ▶ **POUR LE MAINTIEN D'UNE FORMATION INITIALE DE QUALITÉ EN 5 ANS**



Depuis de nombreuses années, les orthophonistes et les étudiants orthophonistes alertent les pouvoirs publics sur la situation problématique des orthophonistes dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et demandent un reclassement juste, tenant compte du niveau de qualification à l'issue d'une formation initiale en 5 ans, des compétences et activités des orthophonistes.

Le 16 août 2017, le reclassement, incohérent et injuste, a été imposé aux orthophonistes hospitaliers comme à l'ensemble des professions de rééducation à l'hôpital, au mépris de l'avis unanime des organisations syndicales de salariés qui s'étaient exprimées à 2 reprises en mars 2017. Ont également été imposées des primes, avec de telles contraintes qu'elles sont refusées aux salarié.e.s qui les demandent, et qui pourtant remplissent les conditions d'octroi.

Dans le même temps, aucune revalorisation n'a été envisagée pour les orthophonistes salarié.e.s du secteur privé.

Nous ne pouvons que constater, avec colère et amertume, que depuis plus de 30 ans, notre profession, quasi-exclusivement féminine (97% de femmes) n'arrive pas à faire reconnaître son niveau de qualification et de compétences (formation de grade master, profession paramédicale avec une grande autonomie dans l'établissement d'un diagnostic, la conduite des soins, le choix des techniques d'intervention...).

Il est urgent de réagir et de proposer enfin une rémunération en adéquation avec le niveau de formation, de qualification, de compétence, de technicité, alignée sur les professionnels du secteur sanitaire et social diplômés au grade Master.

Comme en mars 2017, lors d'une précédente journée de mobilisation, nous refusons que nos professions soient sacrifiées au prix de l'austérité prônées par les directives européens, au prix du développement de l'ambulatoire, au prix de la mise en place des GHT.

Nous refusons la casse du statut de fonctionnaire quand les établissements sanitaires ne laissent pas d'autre choix aux orthophonistes de démissionner de la fonction publique pour les réembaucher immédiatement avec des contrats de droit privés.

C'est pourquoi nous demandons aux professionnels et étudiants orthophonistes de s'associer à la journée de grève pour la défense de la Fonction Publique **le 22 mars 2018**.

Nous appelons également les professionnels, les étudiants, les enseignants, les maîtres de stage, les directeurs d'établissement sanitaires et médico-sociaux, les représentants de l'état et surtout les patients à soutenir et défendre l'exercice de l'orthophonie, **le 29 mars 2018**, partout en France, et à œuvrer par tous les moyens à leur disposition pour que le ministère de la Santé propose enfin aux orthophonistes des grilles de salaires de niveau MASTER.

C'est le seul moyen pour maintenir l'accès aux soins orthophoniques pour tous les patients, sur l'ensemble du territoire.

C'est le seul moyen pour former correctement les orthophonistes de demain.

→ QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- ▶ **Des démissions en nombre dans les établissements sanitaires, médico-sociaux altérant l'accès aux soins des patients**
- ▶ **Le report de charge sur les orthophonistes libéraux, qui, dans certains territoires, ne peuvent faire face à la demande**
- ▶ **Une altération de l'accès aux soins dans les établissements, mais aussi pour les soins de ville**
- ▶ **Une altération des conditions de formation initiale des étudiants (encadrements en stage, directions de mémoire, enseignements spécifiques)**



NOUS INVITONS PROFESSIONNELS ET ÉTUDIANTS ORTHOPHONISTES À SE RÉUNIR EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR PRÉPARER LES MOBILISATIONS DU 22 ET DU 29 MARS 2018 ET ENVISAGER LES SUITES À DONNER EN CAS D'ABSENCE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT.